



CT 101

Producteurs de poulet du Canada



- 1. Fonctionnement d'un CT**
- 2. Allocation du CT**
- 3. Utilisation du CT**
- 4. Importations supplémentaires**

Fonctionnement d'un CT – Qu'est-ce qu'un contingent tarifaire (CT)?

- Tarif à deux niveaux et volume d'accès négocié
 - 1.** Niveau d'accès (quota d'importation) est appelé niveau de CT
 - 2.** Le tarif intra-contingent s'applique au volume à l'intérieur du CT
 - Exemption de droits de douane pour les importations en provenance du PTPGP et de l'ACEUM
 - 5% pour les autres
 - 3.** Le tarif hors-contingent s'applique aux importations dépassant le CT
 - De 239% à 253%
 - Ex. Poitrines désossées: 249% mais pas moins de \$6.74/kg

Fonctionnement d'un CT

- Le niveau du CT ou les engagements d'accès reflètent l'accès offert par le Canada
- Les engagements d'accès ne sont pas une obligation d'importer
- Mais tous les CT doivent être alloués aux utilisateurs potentiels
- Jusqu'en 2020, l'accès correspondait à 7,5 % de la production canadienne de l'année précédente
- Aujourd'hui, l'accès est un volume fixe
- Sur la base des engagements existants de l'ACEUM, du PTPGP et de l'OMC, les niveaux d'accès n'augmenteront plus après 2036

Fonctionnement d'un CT– Engagements d'accès pour le poulet (Mkg)

		CUSMA	CPTPP	WTO	TOTAL
2018		n.a.	3.917	90.136	94.053
2019		n.a.	7.833	94.637	102.470
2020		23.500	11.750	68.444	103.694
2021		49.000	15.667	39.844	104.511
2022		51.000	19.583	39.844	110.427
2023		53.000	23.500	39.844	116.344
2024		55.000	23.735	39.844	118.579
2025		57.000	23.972	39.844	120.816
2026		57.570	24.212	39.844	121.626
2027		58.146	24.454	39.844	122.443
2028		58.727	24.699	39.844	123.270
2029		59.314	24.946	39.844	124.104
2030		59.908	25.195	39.844	124.946
2031		60.507	25.447	39.844	125.797
2032		61.112	25.702	39.844	126.657
2033		61.723	25.959	39.844	127.526
2034		62.340	26.218	39.844	128.402
2035		62.963	26.480	39.844	129.287
2036		62.963	26.745	39.844	129.552
2037		62.963	26.745	39.844	129.552

Fonctionnement d'un CT – Importation Intra-contingent

- Doit provenir de pays approuvés par l'ACIA
- Volume spécifique pour:
 - OMC : tous les membres de l'OMC (166), principalement du Brésil, de la Thaïlande, des États-Unis et de la Hongrie
 - Tarif intra-contingent de 5%, sans droits de douane pour les pays avec lesquels le Canada a conclu un accord bilatéral
 - ACEUM: États-Unis seulement
 - Tarif intra-contingent de 0%, sans droits de douane
 - PTPGP: 11 pays (le Royaume-Uni), le Chili et le Mexique
 - Tarif intra-contingent de 0%, sans droits de douane

Fonctionnement d'un CT – Importation hors-contingent

- Conditionnel à la réexportation
 - Importation pour réexportation (PIRE) : administré par Affaires mondiales
 - Programme d'exonération des droits (PED) : administré par l'ASFC
 - Ristourne de droits: administré par l'ASFC, volume non disponible
- Demeurer sur le marché intérieur - Importations supplémentaires
 - Importation pour concurrence (ITC) : pour les ventes nouvelles ou accrues de produits ne faisant pas partie de la LMIC
 - Pénuries: en cas de pénurie perçue sur le marché, les PPC procèdent à un approvisionnement national (substitution de parties ou d'oiseaux entiers). Si aucun produit n'est offert, importations supplémentaires émises
 - Importations payant le tarif hors-contingent

Allocation du CT - Bénéficiaires éligibles

- **Traditionnel:** Entreprises ayant importé avant 1979 (OCCP-PPC). Actifs dans le secteur du poulet
- **Transformateurs:** Actifs dans le secteur de la transformation. Achat et vente d'un minimum de 250 000 kg/an
- **Surtransformateurs:** Inclus dans l'allocation des transformateurs
- **Distributeurs:** Actifs dans le secteur de la distribution. Achat et vente d'un minimum de 220 000 kg/an
- **Service de restauration:** Achat et vente d'un minimum de 220 000 kg/an
- **Non-LMIC:** Pour les fabricants de produits ne figurant pas sur la liste de contrôle des importations (non-LMIC). Produits contenant 87 % ou moins de poulet, souvent appelés mélanges définis de spécialité (MDS) ou règle des 13 %

Allocation du CT – Nombre de bénéficiaires – 2024

Liste disponible sur le site web d'AMC: <https://www.international.gc.ca/trade-commerce/controls-controles/quota-allocation.aspx?lang=fra>

	OMC	ACEUM	PTPGP
Traditionnel	14	14	N/A
Transformateurs	232	231	173
Distributeurs	193	191	149
Services de restauration	39	39	22
Non-LMIC	37	38	N/A
Total	515	513	344

Allocation du CT – Méthodologie 2024

OMC et ACEUM (1/2)

- **Non-LMIC:** Basé sur la demande mais un plafond (13,9 Mkg pour l'OMC et 17,1 pour l'ACEUM). Si les demandes dépassent le plafond, allocation au prorata et possibilité d'importations supplémentaires pour la concurrence (3,2 Mkg). Viande brune provient de la politique de développement du marché des PPC. Produits identiques pour les intrants de faible valeur (haché, paré, en cubes)
- **Traditionnel:** 8,6 Mkg pour l'OMC et 10,5 Mkg pour l'ACEUM sur la base des volumes historiques
- **Distributeurs:** 4,1 Mkg pour l'OMC et 5,1 Mkg pour l'ACEUM à parts égales

Allocation du CT – Méthodologie 2024

OMC et ACEUM (2/2)

- **Service de restauration:** 1,6 Mkg pour l'OMC et 2 Mkg pour l'ACEUM à part égales
 - 70% pour les opérateurs dont le poulet représente $\geq 50\%$ des achats de viande
 - 30 % pour les opérateurs dont le poulet représente $\leq 50\%$ des achats de viande
 - Allocation minimale de 8 137 kg pour OMC et de 10 007 kg pour ACEUM
- **Transformateurs:** CT restant sur la base des parts de marché
 - Allocation minimale de 34 228 kg pour OMC et de 42 094 kg pour ACEUM

Allocation du CT – Méthodologie 2024

PTPGP

- **Transformateurs:** 85% sur la base des parts de marché
- **Distributeurs:** 10% à parts égales
- **Service de restauration:** 5% à parts égales

Allocation du CT – Méthodologie 2024

- **OMC:** Demandes non-LMIC de 17,1 Mkg mais plafond de 13,9 Mkg
 - Le volume restant peut être importé par les importations supplémentaires pour la concurrence (2,9 Mkg en 2023)
 - Pas de volume résiduel de la part des non-LMIC vers les transformateurs
- **ACEUM:** Demandes non-LMIC de 5,7 mais plafond de 17,1 Mkg
 - Volume résiduel (11,4 Mkg) alloué aux transformateurs

2024	OMC		ACEUM		PTPGP	
	%	Mkg	%	Mkg	%	Mkg
Non-LMIC	35	13,9	10	5,6	N/A	N/A
Traditionnel	21	8,6	19	10,5	N/A	N/A
Distributeurs	10	4,1	9	5,1	10	2,4
Service de restauration	4	1,6	4	2	5	1,2
Transformateurs	29	11,6	58	31,9	85	20,2

Utilisation du CT

■ Calendrier

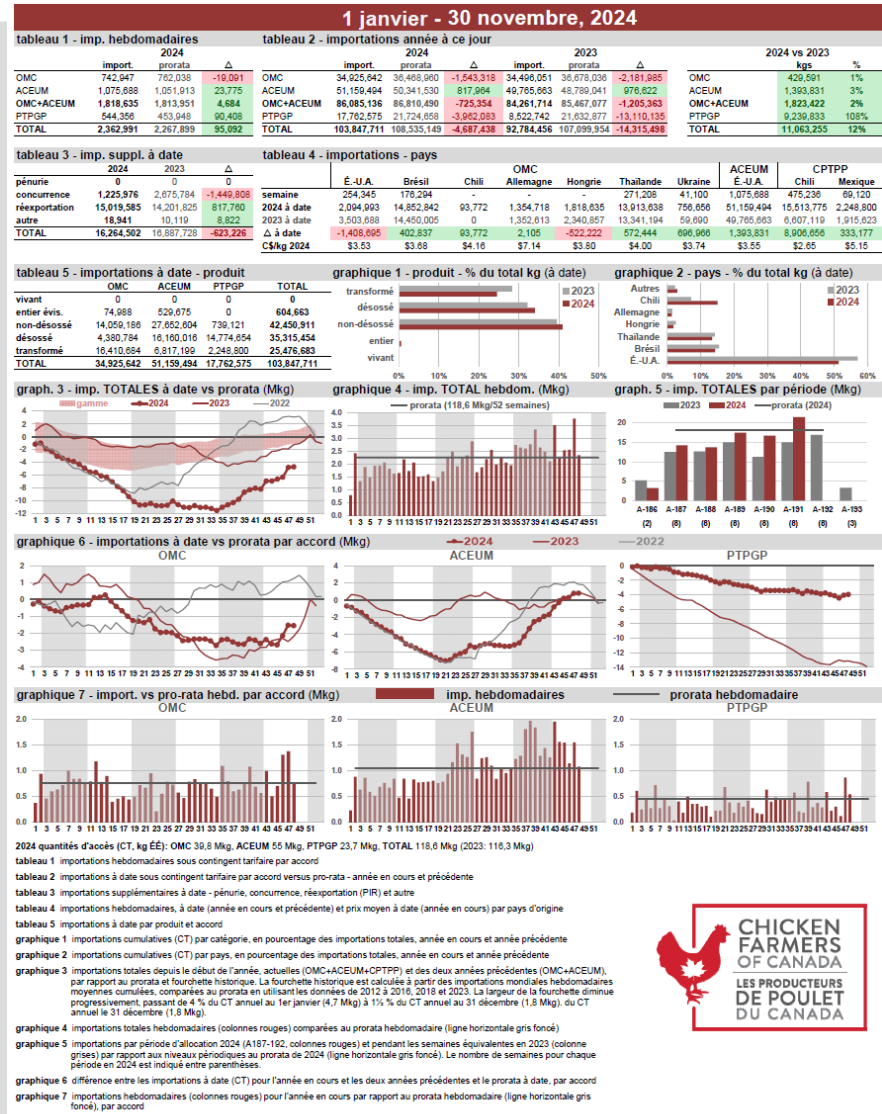
- OMC : Petits détenteurs de CT (moins de 100 000 kg) : à tout moment de l'année
- OMC : Grands détenteurs de contingents tarifaires (plus de 100 000 kg) : Jusqu'à 30 % par trimestre et la partie non utilisée peut être reportée
- ACEUM - PTPGP: Aucune restriction - à tout moment de l'année

■ Règle de sous-utilisation

- Doit utiliser 90 %, transférer le quota ou utiliser la politique de retour
- Possibilité de remettre le quota avant le 1er septembre (ACEUM et PTPGP) ou le 1er octobre (OMC). Le quota remis doit être réattribué
- Détenteur d'un CT qui importe moins de 90 % → allocation réduite l'année suivante
- Toujours très près d'une utilisation à 100 % (sauf pour le CPTPP)

Utilisation du CT

- **Avantage économique**
 - Différence entre les prix à l'importation et les prix intérieurs
 - Auparavant un seul CT dont la valeur sur le marché secondaire avoisinait les 2,00 \$/kg
 - Aujourd'hui, des CT distincts ont des valeurs différentes : L'OMC, puis l'ACEUM, puis le PTPGP
- **Marché secondaire**
 - Possibilité de louer l'allocation des CT
 - Plus de 500 détenteurs de CT, moins de 50 importateurs réels
- **Impact sur l'allocation domestique**
 - On suppose que les CT seront entièrement utilisés (à l'exception du PTPGP)
 - Importations de produits frais (États-Unis uniquement) pour les promotions et la transformation des produits frais
 - Importations de produits congelés offrent une certaine flexibilité
 - Le rapport hebdomadaire des PPC mesure les importations au prorata



Importations supplémentaires

■ Importations pour la concurrence

- Pour compléter les demandes éligibles qui n'ont pas été entièrement allouées en raison des plafonds de l'OMC ou de l'ACEUM (le prorata représente 81 % en 2024 pour l'OMC)
- Pour les augmentations des ventes par rapport à la période de référence
- Pour les nouveaux produits ou les nouveaux demandeurs
- Produit identique: Doit importer la découpe de poulet utilisée dans le produit non-LMIC (par exemple, pas d'importation d'ailes si la poitrine est l'ingrédient)
- Uniquement pour la fabrication de produits non-LMIC

Importations supplémentaires

■ Pénurie sur le marché intérieur

- Le demandeur doit démontrer que les sources normales d'approvisionnement ont été épuisées
- AMC évaluera si la demande reflète les ventes normales et si au moins sept fournisseurs potentiels ont été contactés
- Les PPC procèdent à la recherche d'approvisionnement (3 jours ouvrables)
- Si des produits sont proposés, les PPC en informent le demandeur
- Les demandes concernant des parties de volailles ne seront autorisées qu'en cas de pénurie de volailles entières
- Si aucun produit n'est proposé, si les produits ne répondent pas aux normes ou si le prix est excessif, AMC délivre un permis d'importation pour le produit demandé

POULET.CA | PRODUCTEURSDEPOULET.CA
CHICKEN.CA | CHICKENFARMERS.CA

